

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DE LA ZONE EST DE L'OISE**

Séance du 24 mars 2016

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombre de membres		
Composant le Comité Syndical	En exercice	Présents ou représentés
24	24	16

Date de la convocation :

Le 18 mars 2016

Date d'affichage

Le 21 avril 2016

Objet de la délibération :

Budget Primitif 2016

L'an deux mille seize, le vingt-quatre mars,
À 18h00, le comité syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA.

Présents : Monsieur FERREIRA Olivier, Mesdames DECAMP Annick et TROUVAIN Corinne, Messieurs DENNEL Alain, FERRY Dominique, FONTAINE Dominique, FORGET Daniel, HAUDRECHY Jean-Pierre, HEDUY Christian, LEBOEUF Jean-Pierre, MAZIERES Florent, MESSIO Denis (suppléant de M. DEMAISON Daniel), TASSIN Jackie, WARIN Gérard

Excusés : Madame FOYART Khristine, PARIGOT Marianne, Messieurs ALLARD Patrick, CARVALHO Patrice, CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, GAGE Daniel, GRANIER Jean-Claude, GUESNIER Jean-Noël, LANGLOIS-MEURINNE Grégoire, POUPLIN Charles.

Pouvoirs : Monsieur GUESNIER Jean-Noël à Monsieur DENNEL Alain, Monsieur GAGE Daniel à Monsieur HAUDRECHY Jean-Pierre.

Secrétaire de séance : Madame TROUVAIN Corinne

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire tenu lors de la séance du 24 février 2016,

Le Président rappelle que chaque membre de l'assemblée a reçu conjointement à sa convocation le projet de budget primitif dans les formes réglementaires et fait sa présentation.

Le Président demande au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical,

APPROUVE le budget primitif tel qu'il lui est présenté, s'équilibrant de la manière suivante :

En section de fonctionnement :	2 057 912,90 €
En section d'investissement :	5 132 406,20 €
Total :	7 190 319,10 €

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.



Le Président,
Olivier FERREIRA

BUDGET PRIMITIF 2016

NOTE DE PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE *(article L.2313 du CGCT)*

Créé depuis le 1^{er} janvier 2014, le SEZEO est un syndicat intercommunal composé de 177 communes, majoritairement rurales. Il est issu du regroupement des syndicats d'électricité dits « primaires » et de l'adhésion de communes jusqu'alors « isolées ».

Il a pour principales compétences le contrôle du gestionnaire de la distribution d'électricité sur son territoire (SICAE OISE) et la maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux de basse tension des communes.

Le 24 février 2016 le Comité Syndical a tenu son débat d'orientation budgétaire et le 24 mars 2016, il a approuvé le Budget Primitif pour l'exercice 2016 proposé par le Président et conforme aux orientations débattues précédemment.

Le budget est voté par nature en section de fonctionnement et en section d'investissement avec les chapitres opérations d'équipement et avec la reprise des résultats de l'exercice 2015.

1. La section de fonctionnement

a. Les recettes

La Taxe sur les Consommations Finales d'Électricité représente la principale recette de fonctionnement.

La loi de finances rectificative pour 2014, n°2014-1655 du 29 décembre 2014 est venue modifier l'application du coefficient multiplicateur relatif à cette taxe. Le SEZEO a donc été contraint de revoir le coefficient applicable à compter du 1^{er} janvier 2016, qu'il a fixé à 6. La recette est estimée à 900 000 € pour 2016.

Par ailleurs, le concessionnaire verse les redevances dites R1 et R2 pour un montant minimum attendu de 300 000 €.

Enfin, pour son 3^{ème} budget, le SEZEO a reporté un excédent de 857 912,90 €.

b. Les dépenses

Le syndicat est en cours de développement, par conséquent le montant affecté aux dépenses de fonctionnement est en forte augmentation par rapport à ses deux premières années d'exercice.

Ainsi 266 050 € sont affectés pour les charges à caractère général, dont 194 000 € pour les études, les honoraires et les concours divers permettant de bénéficier d'expertises et de diagnostics dans le domaine de l'énergie.

Par ailleurs le SEZEO envisage de créer un nouvel emploi à temps plein et a donc décidé d'affecter dès son budget primitif les crédits nécessaires.

Malgré les augmentations des dépenses de fonctionnement, le virement au profit de la section d'investissement s'élève à 1 496 303,90 €.

2. La section d'investissement

a. Les recettes

Comme précisé ci-dessus, la section d'investissement est tout d'abord financée pour 1 496 303,90 € provenant de la section de fonctionnement et 560 000 € sont capitalisés par le résultat de l'exercice précédent afin de couvrir le besoin de financement au 31/12/2015.

Le Fond d'Amortissement des Charges d'Électrification (FACÉ) attribué par le ministère de l'écologie et du développement durable est crédité de 2,2 M€, restes à réalisés compris.

Une enveloppe de 200 000 € est affectée au titre de la participation du concessionnaire à l'amélioration esthétique des réseaux.

Enfin le SEZEO bénéficie du régime de récupération de la TVA sur ses investissements auprès du concessionnaire.

b. Les dépenses

En 2015, le SEZEO a défini des taux de participation aux travaux sur le réseau BT sollicités par les communes. La participation du syndicat varie ainsi de 10 à 100% selon la typologie des travaux avec une priorité et une prise en charge totale des zones mal alimentées.

Près de 4,3 M€ sont affectés aux travaux sur le réseau de basse tension, y compris les engagements pris antérieurement, dont environ 1,9 M€ de nouveaux crédits pour 2016.

Afin de poursuivre l'équipement propre au fonctionnement du syndicat, 20 000 € sont affectés à l'achat de mobilier et de matériel informatique.

3. Dette

Le SEZEO n'a pas contracté directement d'emprunt. Certains engagements financiers pris antérieurement par les communes pour les travaux réalisés sur les réseaux de basse tension sont repris par le syndicat dans le cadre de la mise à disposition des biens.

Au 31/12/2015 le capital restant dû s'élève à 39 471,42 €.

D'autres reprises d'emprunts sont en cours de montage administratif avec les communes, ainsi le SEZEO a prévu un remboursement d'intérêts en 2016 de 7 100 € et de capital pour 15 000 €

4. Personnel

Le SEZEO compte au 01/01/2016 un agent de catégorie A à temps non complet pour assurer les fonctions de Directeur et un agent de catégorie C à temps complet pour les fonctions de Gestionnaire administratif.

Le Président,
Olivier FERREIRA

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : BP 2016

Date de décision: 24/03/2016

Date de réception de l'accusé 22/04/2016

de réception :

Numéro de l'acte : 24032016_201614

Identifiant unique de l'acte : 060-200043578-20160324-24032016_201614-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1

Finances locales

Décisions budgétaires

Date de la version de la 19/09/2006

classification :

Nom du fichier : DOCBUDG-20004357800018-060046-BP-2016-22042016000000.xml (060-200043578-20160324-24032016_201614-BF-1-1_1.xml)